



# AVIS DE COURSE

**CHAMPIONNAT DE FRANCE HANDIVALIDE DOUBLE**

**Grade 3**

**NATIONAL HANSA**

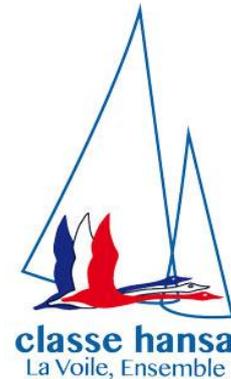
**Grade 4**

**17-20 MAI 2024**

**CENTRE NAUTIQUE DE LORIENT**

**LORIENT**

Centre  
Nautique  
de Lorient



VILLE DE  
**LORIENT**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## Préambule

### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

## 1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2021/2024*.
- 1.2 les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones sont données en Annexe Prescriptions
- 1.3 les règlements fédéraux
- 1.4 Pour les personnes qui ne peuvent communiquer oralement, la RCV 6.1.a sera adaptée.
- 1.5 La RCV 41 sera adaptée pour des interventions mineures et rapides notamment pour la sécurité des personnes en situation de handicap.
- 1.5 En cas de traduction de cet Avis de course (AC), le texte français prévaudra

## 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles sur le site internet de l'épreuve :  
<https://cfhv.ffvoile.fr/championnat-de-france-handivalide-double/>

## 3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse  
<https://cfhv.ffvoile.fr/championnat-de-france-handivalide-double/>
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.
- 4.2 Le Championnat de France Handivoile double est ouvert aux bateaux Hansa 303 en double.  
Le National HANSA est ouvert aux bateaux de la classe Hansa 303 solo, Liberty, Hansa 2.3 avec ou sans commande électrique. En fonction du nombre de bateaux dans les différentes classes, un regroupement en intersérie pourra être fait
- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :
  - 4.3.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :
    - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
    - ou
    - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
      - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
      - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
  - b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
    - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
    - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.3.2 Pour le bateau, si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur :

<https://capline.org/fr/cnl/evenement/championnat-de-france-handivalide-double>

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées, les frais d'inscriptions seront doublés à partir du 5 mai 2024.

## 5 DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants : 55 € par personne qu'il fasse le Championnat ou le National ou les 2 épreuves. Sont inclus les cérémonies, le repas des coureurs et les éventuelles dotations.

## 6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

## 7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

L'épreuve peut consister en une série qualificative et une série finale.

## 8 PROGRAMME

8.1 Parking - Mise à l'eau – Sortie de l'eau

Un parking pour les remorques et le gréement des voiliers est mis à disposition des coureurs.

Il est fermé par une barrière, les mises à l'eau se feront par groupes pendant les créneaux alloués par la Capitainerie du port de La Base.

8.1.1 Parking des remorques

Ouverture le jeudi 16 mai 2023 à 14 H 00

Fermeture le lundi 20 mai 2023 à 19 H 00

8.1.2 Mise à l'eau

Le jeudi 16 mai 2023 de 15 H 30 à 18 H

Le vendredi 17 mai 2023 de 8 H à 11 H 30

8.1.2 Sortie de l'eau

Le lundi 20 mai de 13h30 à 16h00

8.2 Confirmation d'inscription

le jeudi 16 mai 2023 de 16 H à 18 H

le vendredi 17 mai 2023 de 9 H à 11 H 30

8.3 Jours de course :

Date		
17/05	12 H	Briefing
	14 H	Premier signal d'avertissement Hansa 303 double
	16 H	Premier signal d'avertissement classes du National
18/05	9H45	Briefing
	11 H 00	Premier signal d'avertissement classes du National
	14 H45	Premier signal d'avertissement Hansa 303 double
19/05	9H45	Briefing
	11 H 00	Premier signal d'avertissement Hansa 303 double
	14 H45	Premier signal d'avertissement classes du National
20/05	9H45	Briefing
	11 H 00	Premier signal d'avertissement classes du National
	13 H 00	Premier signal d'avertissement Hansa 303 double

8.4 Programme social :

Date		
17 mai	19 H	Cérémonie d'ouverture
		Animations musicales
18 mai	19 H	AG de la Classe Hansa
		Animations musicales
19 mai	19H 15	Apéritif et repas coureurs
		Animations musicales
20 mai	Après les courses	Remise des prix et pot de l'Inclusion

- 8.5** Nombre de courses : chaque classe pourra faire un maximum de 4 courses par jour
- 8.6** Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14 h.
- 9** **CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT**  
Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.  
Les gilets de sauvetage devront être à la norme CE et en bon état. Ils seront à faire contrôler à la confirmation des inscriptions et pourront faire l'objet d'un marquage
- 10** **LIEU**
- 10.1** L'Annexe A fournit le plan du lieu de l'épreuve.
- 10.2** L'Annexe B indique l'emplacement de la zone de course.
- 11** **LES PARCOURS**  
Les parcours seront de type un trapèze.
- 12** **SYSTÈME DE PÉNALITÉ**  
Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 13** **CLASSEMENT**
- 14.1** 3 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.
- 14.2** a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.  
b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 14.3** S'il y a au moins 5 équipages féminins classés, il sera décerné un titre de championne de France handivalide double. Le classement sera une extraction du classement scratch sans recalcul de points.
- 15** **BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**
- 15.1** Les entraîneurs et les accompagnateurs doivent obligatoirement se préinscrire sur le site internet de l'épreuve : <https://www.cnlorient.com/evenements/championnat-de-france-handivalide-double-2024-1>
- 15.2** Les entraîneurs fourniront, au plus tard le lundi 5 mai, la liste des coureurs sous leur responsabilité pendant l'épreuve et devront envoyer à cette date la fiche entraîneur jointe en annexe par mail à l'adresse suivante : <https://www.cnlorient.com/mediacenter/uploads/fiche-entraîneur1.pdf>
- 15.3** Certains bateaux entraîneurs/accompagnateurs pourront être intégrés au dispositif de sécurité, à la discrétion de l'Autorité Organisatrice en accord avec les entraîneurs et dans le respect du Règlementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la Fédération Française de Voile.
- 15.4** [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
  - Une VHF
  - Un couteau
  - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
  - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
  - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche en accord avec la nouvelle division 240.
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.  
Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.
- 16** **BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**  
[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 17** **PLACE AU PORT**  
[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place attribuée pendant qu'ils sont dans le port.
- 18** **PROTECTION DES DONNÉES**
- 18.1** **Droit à l'image et à l'apparence :**  
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

## 18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publications de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

Championnat(s) de France Handivalide double.

Les 3 premiers équipages recevront respectivement des médailles d'or, d'argent et de bronze

National Hansa

Les 3 premiers équipages seront récompensés.

D'autres prix pourront être attribués par l'organisateur.

## 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter

*Fédération Française de Voile  
Département Voile légère  
17 rue Henri Bocquillon  
75015 Paris  
33(0)1 40 60 37 01  
Internet : [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org)  
E-mail : [handivoile@ffvoile.fr](mailto:handivoile@ffvoile.fr)*

*Organisation Technique  
Centre Nautique de Lorient  
Quai Eric Tabarly,  
56100 Lorient  
33(0) 2.97.84.81.30  
Internet : [www.cnlorient.com](http://www.cnlorient.com)  
E-mail : [bienvenue@cnlorient.com](mailto:bienvenue@cnlorient.com)*

## 22 HÉBERGEMENTS ET INFOS PRATIQUES

Les options suivantes sont proposées **LORS** de l'inscription :

REPAS DES EQUIPAGES LE DIMANCHE 19 MAI 2024

Les accompagnateurs pourront participer au repas coureur en réservant **LORS** de l'inscription pour un forfait de 18 € par personne.

PANIERS REPAS :

Des paniers repas pourront être commandés **LORS** de l'inscription au tarif de 10 € avant le 5 mai 2023.

Quelques liens pour les hébergements de l'agglomération de Lorient :

[Hébergements Lorient](#) :

<https://www.lorientbretagnesudtourisme.fr/fr/immanquables/lorient/dormir/>

[Lorient Bretagne Sud Tourisme](#) :

<https://www.lorientbretagnesudtourisme.fr/fr/>

## ANNEXE A PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024  
translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

## ANNEXE B ACCES AU SITE

Venir à Lorient La Base de :

Paris c'est 4h30, de Nantes c'est 1h45, de Rennes 1h45 et de Brest c'est 1h40.

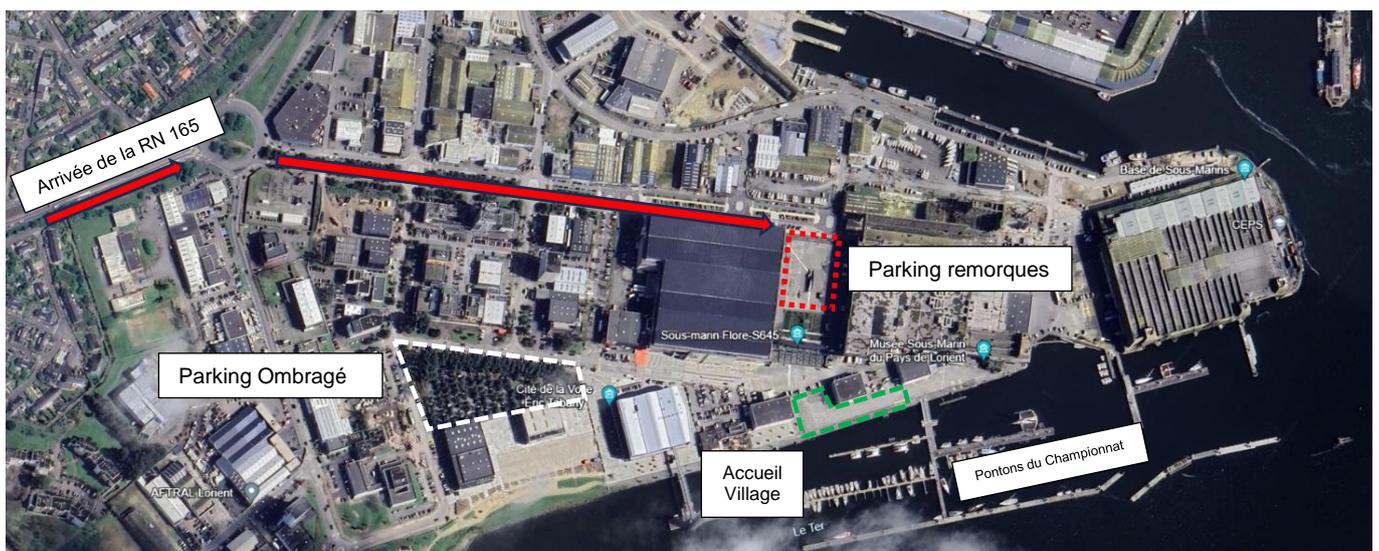
Le port de « Lorient La Base » est situé sur le site de l'ancienne Base des sous-marins de Lorient.

Coordonnées GPS : 47°43'50" N – 3°22'25" O

Prendre la **Sortie 43** sur la **RN 165** en direction de **Lorient Larmor-Plage Ile de Groix**

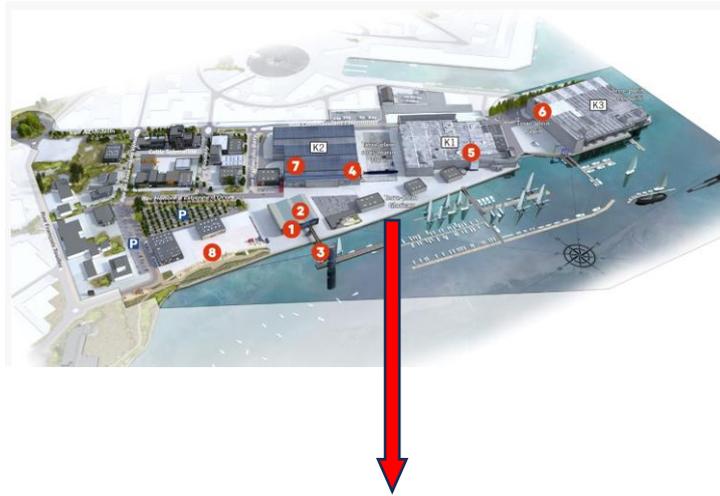


Vues générales du site

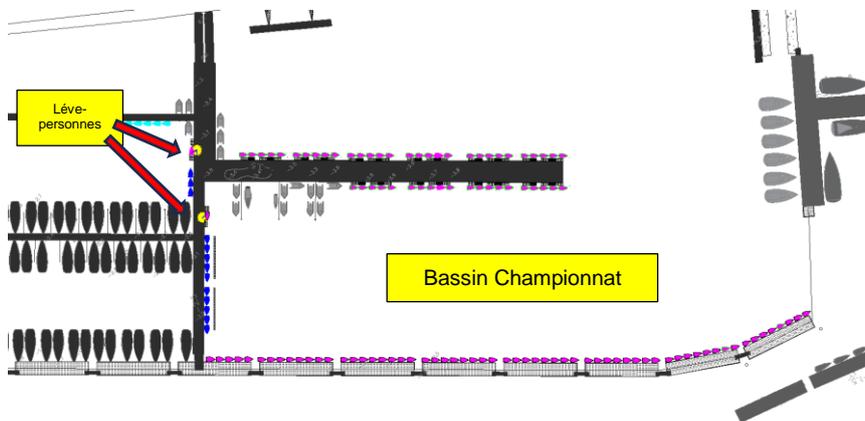


# ANNEXE C PLAN DU SITE

## Lorient La Base



## Le Village



## Les pontons

# ANNEXE D: ZONE DE COURSE

## Rade de Lorient

